

**AVIS DE PUBLICITÉ - Procédure adaptée  
(articles 28 et 40 du code des marchés publics)  
2ème consultation**

Date de l'annonce : **11 Janvier 2017**

Référence : **ES09122016**

Autres publications : **NON**

Date : **NEANT**

Identification de la personne publique - Personne responsable du marché :

**Monsieur le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges  
Département Emploi & Formation  
Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges  
22 rue Léo Valentin – BP 21159  
Zone de la Voivre  
88060 EPINAL CEDEX  
Tél. : 03.29.69.55.55 - Fax : 03.29.69.55.57**

Objet du marché :            **Service**                            Fournitures                            Travaux

**1. Objet de la consultation :**

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges propose en 2017, au travers d'un catalogue, des formations modulaires à destination des entreprises artisanales Vosgiennes. Ces stages s'adressent aux chefs d'entreprises artisanales, à leurs conjoints ou leurs salariés.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges ne disposant pas des ressources humaines suffisantes afin d'assurer ces prestations, il est donc fait appel à des sous-traitants pour réaliser ces actions de formations.

Les stages sont proposés sur deux sites : ÉPINAL (dans les locaux de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges – 22 Rue Léo Valentin – 88060 ÉPINAL) et SAINT-DIÉ DES VOSGES (Antenne de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges, 7 Rue Maurice Jeandon – 88100 SAINT-DIÉ)

**2. Matériels et équipements à disposition :**

**2.1. ÉPINAL** : La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges dispose de salles de cours et de matériel pédagogique, y compris en informatique, les propositions de prestations se feront par conséquent sans fourniture de matériel spécifique (sauf précision dans la liste ci-dessous).

**2.2. SAINT-DIÉ DES VOSGES** : L'antenne de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges dispose de deux salles de cours, mais ne dispose pas de matériel informatique ni autre matériel pédagogique, les propositions comprendront par conséquent et en plus de la prestation de formation, la fourniture du matériel nécessaire à la mise en œuvre des stages (y compris matériel d'impression pour les stages informatiques).

### 3. Décomposition de la consultation :

**Lot N°8 : Formations « commerciales avec utilisation des nouveaux moyens de communication »** (compris entre 0 et 2 jours d'intervention en 2017, en fonction du nombre d'inscriptions)

Désignation	Durée	Lieu	Dates (2017)
Développez vos ventes avec l'e.mailing	2 jours	Epinal	06-07 mars

**N.B.** outre la prestation de formation, un support de cours « papier » sera obligatoirement fourni.

**Lot N°18 : Formations « point de vente »** (compris entre 0 et 4 jours d'intervention en 2017, en fonction du nombre d'inscriptions)

Désignation	Durée	Lieu	Dates (2017)
J'aménage mon point de vente	2 jours	Epinal	26-27 avril
Votre vitrine première image de votre entreprise	2 jours	Epinal	20-21 novembre (3) + rdv individuels pour les stagiaires (facultatif) – dates prévisionnelles des rdv : 27-28-29 novembre (base de 6 stagiaires)

**N.B.** outre la prestation de formation, un support de cours « papier » sera obligatoirement fourni.

(3) A l'issue du stage, il sera proposé aux stagiaires des rendez-vous individuels sur site à raison d'1/2 journée par stagiaire (facultatif pour les stagiaires).

**Lot N°19 : Formations « gestion du web »** (compris entre 0 et 1 jour d'intervention en 2017, en fonction du nombre d'inscriptions)

Désignation	Durée	Lieu	Dates (2017)
Surveiller son e.réputation	1 jour	Epinal	29 mai

**N.B.** outre la prestation de formation, un support de cours « papier » sera obligatoirement fourni.

### 4. Caractéristiques principales des propositions :

1. Présentation de l'entreprise et des références en formation dans le même domaine.

2. Consistance des offres, préciser pour chaque formation :

- Les objectifs
- Le programme détaillé (une fiche descriptive pour chaque formation)
- L'organisation pédagogique
- Le matériel et les supports utilisés
- Le ou les supports remis aux stagiaires
- Le coût journée T.T.C. par formation (coût journalier comprenant un livret de formation par stagiaire)
- Le ou les intervenants concernés par la formation (joindre obligatoirement un C.V.) :

**N.B.** tout changement d'intervenant fera obligatoirement l'objet d'un accord préalable de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges, le sous-traitant transmettra la demande de changement au Département Emploi et Formation de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges qui validera ou non le changement d'intervenant.

#### **ATTENTION :**

- **Tout changement d'intervenant n'ayant pas fait l'objet d'un accord préalable de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges aura pour conséquence le non paiement des prestations correspondantes.**
- **Les dates indiquées ne peuvent pas être modifiées à l'initiative du sous-traitant. La réponse du sous-traitant vaut acceptation des dates prévues.**

- **la signature de la charte de qualité** pour chaque formateur et sous-traitant. En effet, il sera demandé à chaque formateur et sous-traitant la signature d'une charte de qualité des formations assurées pour le compte de la

Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges . Cette charte de qualité sera disponible à partir du 16 décembre 2016 auprès des personnes habilitées.

Les offres seront réalisées en fonction des programmes de formation joints en annexe, certaines formations font l'objet de prescriptions particulières (Cf. §10)

**5. Supports de cours – livrets de formation**

**Les propositions doivent obligatoirement comprendre la remise d'un support de cours « papier » aux stagiaires présents. Celui-ci sera annexé à la proposition du sous-traitant. Cette prestation doit être comprise dans le prix de la prestation TTC.**

**6. Variantes et options :**

Aucune variante, ni option ne sont autorisées.

Toute proposition de variante remise par un candidat sera systématiquement écartée et déclarée irrecevable.

**7. Durée du marché ou délais d'exécution :**

Les délais d'exécution du présent marché sont : **30 janvier 2017 au 15 Décembre 2017**

**8. Critères de jugement des offres :**

**Coût par journée de prestation : 40%**  
**Valeur technique de l'offre : 60 %**

**8.1 Mise en œuvre des critères de sélection des offres**

**Valeur technique de l'offre (60 % de la notation finale) :**

**Notation retenue :**  
**0 = Insuffisant**  
**1 = moyennement satisfaisant**  
**2 = satisfaisant**  
**3 = très satisfaisant**

<b>CRITERES</b>	<b>Critères de notation (de 0 à 3 Cf. ci-dessus)</b>	<b>Coefficient de pondération</b>
Contenus pédagogiques	Cohérence du programme / cahier des charges (supports de cours)	Affectation d'un coefficient de 8
	Cohérence programme /durée	Affectation d'un coefficient de 3
Animation des formations	Adaptation au public	Affectation d'un coefficient de 5
	Techniques d'animation retenues	Affectation d'un coefficient de 4
Intervenants	Qualité du CV	Affectation d'un coefficient de 4
	Diplômes expérience en lien avec les formations	Affectation d'un coefficient de 4
Expérience en de formation	Expérience détaillée de l'organisme	Affectation d'un coefficient de 3

l'organisme		
Matériels et logiciels proposés (uniquement formations informatiques)	Qualité du matériel proposé	Affectation d'un coefficient 7
	Versions des logiciels	Affectation d'un coefficient de 2

### **8.2 Coût de la journée de prestation (40 % de la notation finale) :**

Les offres sont évaluées conformément à la formule suivante :

**40 X (Coût le plus bas/coût journée proposé)**

### **9. Négociation / prix proposés**

Le prix proposé par le sous-traitant pourra être négocié, le sous-traitant sera directement contacté dans ce cas.

### **10. Programmes de formation**

Les programmes de formation sont annexés à la présente consultation, certaines formations font l'objet de prescriptions particulières dont le détail suit :

#### **VOTRE VITRINE PREMIERE IMAGE DE VOTRE ENTREPRISE**

Cette formation comprend 1,5 journée en face à face pédagogique dans les locaux de la Chambre de Métiers, ½ journée de visite des vitrines du centre ville d'Epinal (approche terrain), puis ½ journée facultative par stagiaire sur site permettant de conseiller le stagiaire dans son environnement.

Pour cette formation, deux tarifications seront proposées par le sous-traitant :

- Une tarification pour les deux journées de cours théorique (1.5 jours à la Chambre de Métiers + visite centre ville)
- Une tarification à la demi-journée concernant les éventuels rendez-vous sur site (frais de déplacements en sus, base de 0.52 €/km à partir d'Epinal).

### **11. Volume sous-traité :**

Pour chaque lot proposé dans le marché ci-dessus, le nombre de journées d'intervention est compris entre 0 jours et un nombre maximum précisé sur l'année 2017, en fonction du nombre d'inscriptions stagiaires. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges s'engage toutefois à prévenir le sous-traitant concerné dans les 8 jours qui précèdent chaque action de formation.

### **12. Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est fixé au **30 janvier 2017**

### **13. Date limite de retour des propositions :**

**Mercredi 25 JANVIER 2017 à 12 h 00** (délai de rigueur) par **Lettre Recommandée avec A.R. ou déposées à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges contre récépissé**

**14. Conditions d'envoi ou de remise des plis :**

**1. Transmission sur support papier :**

Les candidats transmettent leurs offres sous pli cacheté portant les mentions suivantes :

**AVIS DE PUBLICITÉ - Procédure adaptée**

Référence : **ES09122016**

**NE PAS OUVRIR**

Monsieur le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges  
Département Emploi et Formation  
Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges  
22 rue Léo Valentin – Zone de la Voivre  
BP 21159  
88060 ÉPINAL CEDEX

**Ce pli devra être remis contre récépissé, ou, s'il est envoyé par voie postale, par pli Recommandé avec accusé de réception postale, parvenir à destination avant la date et l'heure limite de réception des offres indiquées sur le présent document.**

**2. Transmission électronique :**

Aucune transmission électronique n'est autorisée pour cette consultation.

**15. Renseignements complémentaires :**

**Coordonnées de la personne habilitée à donner des informations :**

Monsieur Eric SIMONIN ou Madame Valérie BARTHELEMY

Adresse : Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges  
Département Emploi et Formation  
22 rue Léo Valentin – Zone de la Voivre  
BP 21159  
88060 ÉPINAL CEDEX  
Tél. : 03.29.69.63.65 - Fax : 03.29.69.55.57  
E-mail : [v.barthelemy@cma-vosges.fr](mailto:v.barthelemy@cma-vosges.fr)

**16. Fiches programmes de formation**

Cf. fichier annexe